



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1824

Attribution d'un fonds de concours d'un montant de 59 953 euros à Grand Lyon Habitat pour les travaux de réhabilitation et de mise en conformité des locaux de la crèche « Les p'tits Gônes du 8e » située 104 avenue Paul Santy à Lyon 8e - Approbation de la convention relative à l'attribution du fonds de concours - Approbation d'une nouvelle convention cadre suite à l'évolution de l'agrément de la halte-garderie

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1824 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS D'UN MONTANT DE 59 953 EUROS A GRAND LYON HABITAT POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE EN CONFORMITE DES LOCAUX DE LA CRECHE « LES P'TITS GONES DU 8E » SITUEE 104 AVENUE PAUL SANTY A LYON 8E - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION CADRE SUITE A L'EVOLUTION DE L'AGREMENT DE LA HALTE-GARDERIE (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Tous arrondissements – Mobilier et petits aménagements pour crèches associatives ».

L'Association « Les P'tits Gônes du 8^e » gère une crèche familiale et une halte-garderie situées, depuis le 1^{er} mai 2003, 104, avenue Paul Santy à Lyon 8^e :

- la crèche familiale, ouverte 5 jours par semaine, dispose de 60 places (accueil au domicile des 25 assistantes maternelles salariées de l'association) ;

- la halte-garderie propose des temps d'accueil collectifs les matins de 8 heures à 12 heures du lundi au vendredi.

Les locaux (deux appartements décroisonnés en rez-de-chaussée) sont propriétés de Grand Lyon Habitat, loués par la Ville de Lyon et sous mis à disposition de l'association par une convention renouvelée le 27 avril 2015.

En 2013, suite à des problèmes de salubrité de ces locaux, la Ville de Lyon et le médecin de PMI avaient demandé leur mise en conformité et leur adaptation à l'activité. Le maintien de l'accueil dépendant de la réalisation de ces travaux.

Compte tenu du faible nombre de structures d'accueil sur le quartier Langlet-Santy, l'importance de pouvoir maintenir l'implantation actuelle de l'EAJE a été réaffirmée par les différents partenaires de ce projet (Caisse d'Allocation Familiale, PMI, Grand Lyon Habitat, Ville de Lyon). Une réflexion sur l'aménagement intérieur de l'établissement afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et permettant d'augmenter la capacité d'accueil de la halte-garderie de 6 à 12 places a donc été menée.

En tant que propriétaire, Grand Lyon Habitat a assuré la maîtrise d'ouvrage et supporté l'avance des travaux dont le chiffrage définitif s'élève à 164 306 € TTC.

La CAF a octroyé une subvention d'un montant de 44 400 €.

La Ville de Lyon peut contribuer aux travaux susmentionnés, dans la mesure où ces aménagements permettent le maintien et l'extension de cette offre d'accueil située dans le 8^e arrondissement, territoire en développement et identifié comme prioritaire au regard des besoins d'accueil Petite Enfance.

Il vous est donc proposé d'approuver en faveur de Grand Lyon Habitat, un fond de concours de 59 953 €, correspondant à 50 % du coût des travaux supporté par Grand Lyon Habitat, hors subventions, pour la réhabilitation et la mise en conformité des locaux de la crèche « Les P'tits Gônes du 8^e ».

Les conditions de mise en œuvre de l'offre de concours que la Ville apportera à Grand Lyon Habitat sont précisées dans une convention.

Les travaux permettant l'extension de la capacité d'accueil de la halte-garderie de 6 à 12 places les matins de 8h00 à 12h00, la convention cadre de subventionnement liant la Ville à l'Association doit donc être modifiée dans ce sens.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Le versement du fond de concours d'un montant de 59 953 € à Grand Lyon Habitat pour les travaux de réhabilitation et de mise en conformité des locaux de la crèche « Les P'tits Gônes du 8^e » est approuvé.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Grand Lyon Habitat est approuvée.

3. La convention cadre modifiée susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Les P'tits Gônes du 8^e » est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents.

5. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense d'investissement résultant de la subvention sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon pour un montant de 59 953 € maximum, sur le programme ENGESTION, opération n° ENGEQUIP et sera imputée sur la nature 2041642, fonction 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant :

Exercice 2016 : 59 953 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD